



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240219010 – Demande de soutien auprès du Département des Pyrénées-Orientales pour le relevage de l'orgue Jean-Pierre Cavaillé, classé Monument Historique.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'orgue de l'église paroissiale de Vinça représente un jalon important dans l'histoire de la facture d'orgues, c'est le premier ouvrage, conservé, de Jean-Pierre Cavaillé, fondateur de la célèbre dynastie de facteurs d'orgues Cavaillé-Coll et qu'il mérite d'être préservé et de poursuivre son service dans le cadre de l'action de l'Association Jean-Pierre Cavaillé, Autour de l'Orgue, avec les saisons de concerts estivaux ;

Considérant que l'orgue Jean-Pierre Cavaillé datant de 1765, propriété de la Commune de Vinça, est classé Monument Historique pour sa partie instrumentale et le buffet ;

Considérant que sur les préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), il a été établi par Monsieur Roland GALTIER Technicien-Conseil pour les orgues historiques agréé auprès de Ministère de la Culture, un rapport sur l'orgue par lequel il est démontré des phénomènes de dégradation évolutive et fait en outre entendre des défauts en cours d'utilisation ;

Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Roland GALTIER, pour le lancement d'une consultation pour une opération indispensable de relevage de l'orgue dont l'analyse et le comparatif des offres conseillent de retenir l'offre avec variante d'un montant H.T. de 137.441,00 € ;

Considérant que le projet de la Commune peut être soutenu financièrement par la DRAC à hauteur de 50 %, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de :

Approuver le plan de financement de l'opération avec variante de relevage de l'orgue Jean-Pierre Cavaillé ;

Solliciter une subvention auprès de Madame la Présente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur du relevage de l'orgue Jean-Pierre Cavaillé, classé Monument Historique.

Fait à Vinça, le 19 février 2024.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 066-216602300-20240219-20240219010-DE

